

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire
Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, NASSIR Marine, ROSE Jean-Philippe, RATTEZ Karine, THURISSET Alexandre
Excusé(e)s : CRÉMONA Cédric, RATTEZ Thomas
Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle
Date de la convocation : 24/10/2024

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Cession du local communal au profit de la SCI Teem
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2024 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Cession du local communal au profit de la SCI Teem

Cette délibération annule et remplace la délibération n°13/2024 du 12 juillet 2024

L'acquisition du bâtiment datant d'avant 1956, aucun acte de propriété n'a été retrouvé.

Ce bâtiment n'est pas alimenté en eau et assainissement. L'éclairage se faisant à partir de la salle des fêtes, l'électricité sera coupé au moment de la vente. Il n'existe aucune servitude avec Orange.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession du bâtiment communal situé 13 chemin des écoliers à la SCI Teem au prix de 40 000,00 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

2. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h00

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET